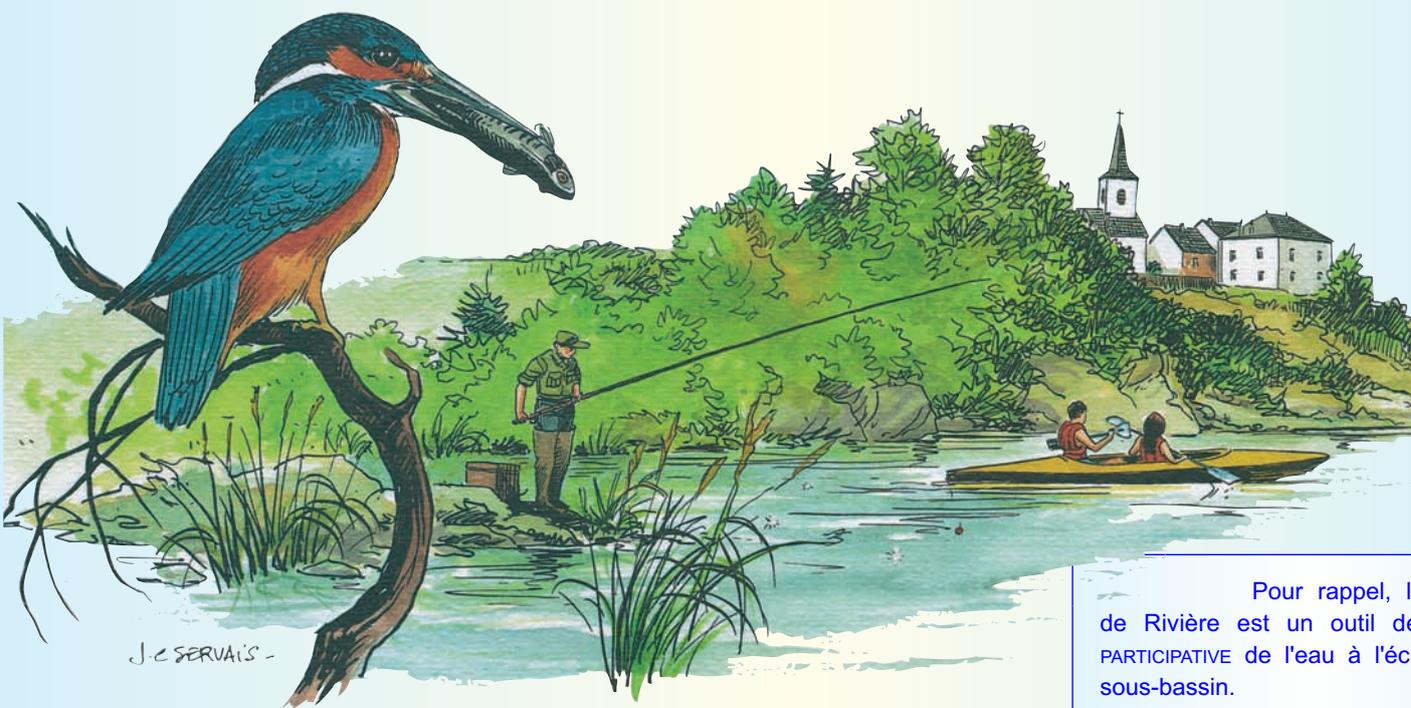


Inf'EAU Semois-Chiers n°9

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers . Trimestriel . Décembre 2010

Rue de France, 6 à 6730 Tintigny.



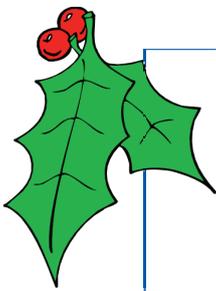
Sommaire

3 - Meilleurs vœux ! 4 - Un nouveau programme d'actions pour 3 ans - 6 - Exemples de travaux en Semois navigable - 7 - Débardage en Semois navigable - 8 - Gestion différenciée des espaces verts - 10 - 4^{ème} Rencontre entre acteurs de la Rivière (vie piscicole) - 11 - Aménagement piscicole sur la Mandebras - 12 - Valorisation touristique du massif forestier de la Semois - 14 - Bilan des Journées Nature - 17 - Rencontre - A vos agendas.

Pour rappel, le Contrat de Rivière est un outil de GESTION PARTICIPATIVE de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin.

A travers un programme d'actions concrètes défini consensuellement, l'objectif consiste à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du bassin.





Mot du Président

Chers Membres,

En ce mois de décembre, le temps d'une rétrospective s'impose.

2010 a été l'année de changement de site administratif pour notre ASBL.

Ce fut un travail important pour nos permanents que de le mener à bien, tout en continuant à assurer les missions qui sont les nôtres.

Je souhaite par la présente leur dire un grand merci.

Depuis le 1^{er} septembre, nous sommes porteurs du projet pilote initié par le SPW (CGT) « Valorisation touristique du massif forestier de la Semois ». Pour ce faire, un chargé de mission a été engagé pour une durée d'un an.

Fin août, le programme d'actions pour les trois années à venir était clôturé et transmis au Ministre Benoît Lutgen. La cérémonie de signature du protocole d'accord 2011-2013 aura lieu le 18 mars 2011.

Voilà un petit aperçu du travail réalisé cette année. Les missions récurrentes qui incombent au Contrat de Rivière sont assurées au quotidien.

Au nom du Conseil d'Administration, je vous souhaite le meilleur pour 2011, que cette année nouvelle soit pour vous et vos familles source de joie, bonheur et santé.

M. GUILLAUME Jean,

Président du Comité de rivière Semois-Chiers ASBL.

Dans le "carnet rose" de la Cellule de Coordination du Contrat de rivière Semois-Chiers...

Le 2 mars dernier, notre coordinatrice (adjointe) Céline Zintz et son compagnon Christian Delvaux, ont eu le bonheur d'accueillir un 2^{ème} adorable petit garçon qu'ils ont décidé d'appeler ALEXANDRE.

Nous lui souhaitons la bienvenue et toutes nos félicitations aux heureux parents.

L'Info Semois -Chiers est un bulletin de liaison trimestriel du Contrat de Rivière Semois-Chiers (gratuit).

L'ASBL du Contrat de Rivière Semois - Chiers est présidée par M. Jean GUILLAUME et est soutenue par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes de Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Neufchâteau, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois et par Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL.

Publication du Contrat de Rivière Semois - Chiers



Secrétariat

Rue de France, 6
6730 TINTIGNY
Tél. : (32) 63 /38.89.44
Fax : (32) 63 / 38.90.45

cmarchal@semois-chiers.be
mtassin@semois-chiers.be
czintz@semois-chiers.be

Site Internet : <http://www.semois-chiers.be>

Comité de rédaction :
Gino Aufiero
Carine Marchal
Mélanie Tassin
Céline Zintz

Illustrations
Bernard Nicolas

Editeur responsable :
Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.



Toute l'équipe de la Cellule de coordination du Contrat de rivière Semois-Chiers vous souhaite une excellente année 2011 !

Qu'elle soit emplie d'actions concrètes et de projets. Nous restons à votre disposition pour vous aider à les concrétiser.

Carine, Céline, Mélanie et Gino.

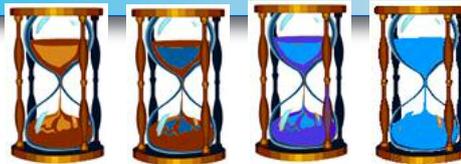


Pour rappel, la Cellule de coordination du Contrat de rivière Semois-Chiers n'est plus basée à l'ULg à Arlon mais à Tintigny, à côté de la Police (ancienne gendarmerie).

Notre nouvelle adresse:
Rue de France, 6 à 6730 Tintigny

Un nouveau programme d'actions commun pour l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers

En référence à la DCE (Directive Cadre Eau), l'échéance de 2015 approche ... vers le bleu.



Comme nous l'avions annoncé en 2009, notre Contrat de Rivière couvre aujourd'hui le territoire du sous-bassin Semois-Chiers.

Contrairement à la majorité des autres sous-bassins wallons, celui-ci n'est pas un sous-bassin hydrographique au sens géographique du terme.

En effet, il s'agit en réalité du regroupement administratif (et arbitraire) de deux sous-bassins hydrographiques du District hydrographique international de la Meuse, le sous-bassin belge de la Chiers et celui de la Semois qui comptent respectivement 10 et 32 masses d'eau.

Autrefois agricole et industriel, le bassin belge de la Chiers vivait de trois gisements qui, ensemble formaient une richesse inestimable : le minerai, le bois et l'eau. S'il reste des vestiges de cette vie, qui ne s'est arrêtée qu'en 1977 avec la fermeture de l'usine d'Athus, les vocations principales de cette région sont aujourd'hui l'industrie, le commerce et l'habitat. En plus de l'entreprise Burgo Ardenne SA, installée en zone frontalière depuis 1962, de grands zonings industriels ont progressivement vu le jour afin, au début, de pallier la disparition du plus gros employeur de la région. La proximité du Grand-Duché de Luxembourg et de ses nombreux emplois (bien rémunérés) a peu à peu transformé les villages en dortoirs, le nombre d'exploitants agricoles régresse chaque année, les chevaux remplacent progressivement le bétail dans les prairies et les zonings commerciaux ne font qu'y croître et s'y multiplier.

Avec près de 47.000 habitants (sur les 118.230 du sous-bassin), le bassin belge de la Chiers héberge environ 40% de la population du sous-bassin Semois-Chiers, sur seulement 28% de son territoire (495 km²/1750 km²).

S'il commence à ressentir lui aussi une pression démographique dans les villages les plus proches de la frontière luxembourgeoise ou de l'autoroute qui y mène, les trois piliers du développement du bassin de la Semois restent encore aujourd'hui l'agriculture (principalement l'élevage), la forêt et le tourisme, particulièrement celui lié à la rivière. Avec près de 71.500 habitants (sur les 118.230 du sous-bassin), le bassin de la Semois héberge 60% de la population du sous-bassin Semois-Chiers, sur 72% du territoire (1260 km²/1750 km²).

Gardons donc à l'esprit les différences entre ces deux bassins, différences qui se marquent aussi dans la hiérarchisation des « points noirs » observés dans l'inventaire de terrain, le bassin de la Chiers souffrant encore principalement d'un manque de gestion des eaux usées (pris en compte par l'Intercommunale AIVE), alors que ce sont surtout les pressions touristique et agricole qui affaiblissent les masses d'eau du bassin de la Semois.

Vers un programme d'actions 2011- 2013:

Après de longs mois de gestation, notre nouveau programme d'actions arrive bientôt à maturité. Le projet que nous avons rédigé est actuellement à Namur ... pour une approbation dont dépend la reconduction de notre Contrat pour un nouveau cycle de 3 ans. Dans l'affirmative, nous pourrions organiser son 'baptême' prévu, avec l'optimisme qui nous habite, au mois de mars 2011. Le nom officiel que nous lui avons choisi, en conformité avec l'Arrêté du Gouvernement Wallon modifiant le livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux Contrats de Rivière, adopté le 13 novembre 2008, est « Protocole d'Accords 2011-2013 du CR Semois-Chiers ». Pour arriver à cette réalisation, bien des étapes ont déjà été franchies ... Nous vous proposons - à l'heure des bilans - de les passer en revue:

D'abord la phase d'inventaire

Les derniers inventaires réalisés dans le sous-bassin remontant à 1998 pour le bassin du Ton, voire 1995 dans le bassin de la Semois, une grande partie du sous-bassin demandait un nouvel inventaire exhaustif.

La taille du sous-bassin nous a contraints à définir une stratégie de travail et un ordre de priorité. Le choix s'est porté en premier lieu sur les masses d'eau à risque de non atteinte du bon état pour 2015, sélection basée sur l'analyse de ce risque réalisé pour la DCE en 2007, celle de 2010 n'étant disponible que depuis peu. Le sous-bassin comportant 10 zones de baignade officielles, une étude de l'état de leurs zones amont s'imposait également.

Enfin, nous avons pris soin de parcourir les cours d'eaux des Communes nouvellement partenaires de notre Contrat de Rivière.

Depuis lors, nous avons eu la bonne surprise d'apprendre que certaines masses d'eau étaient « montées en grade » en 2010 dans leur objectif environnemental. Sur les 18 masses d'eau pointées en 2007 (9 'à risque' et 9 'à risque possible'), il n'en reste que 4, dont 2 voient leur « bon état » espéré pour 2021 (le Ton II et la Thonne) et 2 autres pour 2027 (la Chiers et la Mandébras).

Seconde étape: Encodage et cartographie

La prospection de terrain terminée, nous avons encodé et cartographié les quelque 1570 points relevés sur le territoire prospecté, dont environ 760 ont été retenus, en accord avec notre Comité, comme prioritaires et une centaine de points 'patrimoine' à valoriser.

Puis réalisation de documents

Sur base de ce travail, l'équipe de coordination a réalisé un document de +/-75 pages, spécifique à chaque commune du sous-bassin membre du CR, soit 20 dossiers reprenant non seulement les résultats de l'inventaire, mais aussi une série d'autres données glanées en diverses sources, que nous considérons utiles pour une lecture globale des situations. De plus, nous y avons listé des suggestions d'actions à inscrire par les différentes Administrations communales dans le futur programme afin de leur simplifier la tâche. Ce document se veut être une "carte d'identité" (orientée "eau") de la Commune et est disponible sur simple demande.

Rencontres avec les partenaires...

D'abord avec les Administrations communales, afin de leur présenter l'ensemble de ce travail et leur demander de réfléchir aux actions qu'elles choisiraient de mettre en œuvre à travers ce nouveau programme (2011 - 2013).

Ensuite, avec la plupart de nos partenaires traditionnels, dans le même objectif.

Et pour terminer, nous sommes partis à la rencontre de nouveaux acteurs potentiels afin d'élargir notre éventail d'actions.

Parallèlement, en 5^{ème} étape : encodage des actions

De toutes ces concertations, environ 225 actions ont été sélectionnées, certaines par un acteur, d'autres par un ensemble de partenaires. Outre les engagements d'épauler financièrement le fonctionnement de la Cellule de coordination et les actions spécifiques de concertation, les actions ont été triées en 12 catégories qui correspondent aux fiches utilisées pour l'inventaire. Nous les détaillerons dans nos prochains numéros.

Projet de protocole d'accord

Le projet de protocole d'accord (PA) a enfin pu être finalisé et envoyé au SPW, qui l'a fait suivre au Cabinet ministériel dont dépendent les CR.

Présentation du protocole d'accord

Après approbation, il nous restera à 'toiletter' notre projet afin de le porter « tout beau » vers les fonds baptismaux !

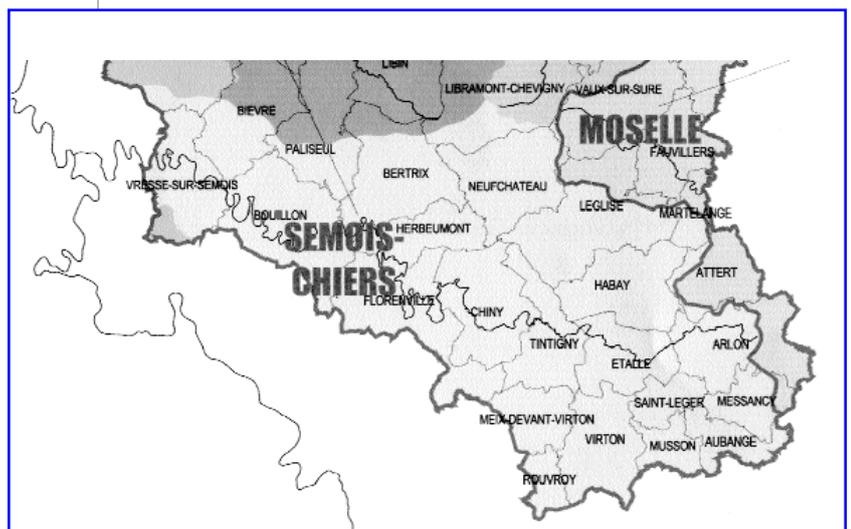
Dernière minute !

Nous venons de recevoir le courrier du Ministre nous annonçant son accord !
Ce sera notre cadeau de Noël.



Ce programme d'accord sera le 1^{er} programme commun à l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers, pour la période 2011-2013.

Carine Marchal,
Coordinatrice.



Quelques exemples de réalisation en Semois navigable ...

Pour rappel, la partie Semois navigable (du moulin des Nawés à Herbeumont à Bohan-sur-Semois) est gérée par le SPW, voie hydraulique.

En tant que gestionnaire du cours d'eau, divers aménagements et/ou divers travaux de réparation en berges et dans le lit du cours d'eau ont eu lieu tout le long de l'année écoulée.

Avant concrétisation, ces projets ont été examinés sur le terrain avec les partenaires directement concernés.

Ci-après quelques exemples de réalisations (courant 2010) :

Dans le centre touristique de la **ville de Bouillon**: **grand nettoyage des remparts**.

Un entrepreneur a pendant une semaine fauché à la débroussailleuse les adventices et arbustes qui poussaient dans les poches d'érosion et interstices des remparts. Le produit de fauche a été évacué via une barque. Les joints seront refaits cette année dans le cadre du bail d'entretien du gestionnaire de la Semois.



Divers sites touristiques (comme ici sur la photo à l'île Saint-Remacle à Cugnon) ont été l'objet d'essai de **lutte contre la Balsamine de l'Himalaya**. Les 5 à 6 passages du girobroyeur sont concluants.



Essais également de **lutte contre la Renouée du Japon**, par traitements chimiques ciblés. Injection dans les cannes creuses de la Renouée, coupée à ras du sol.



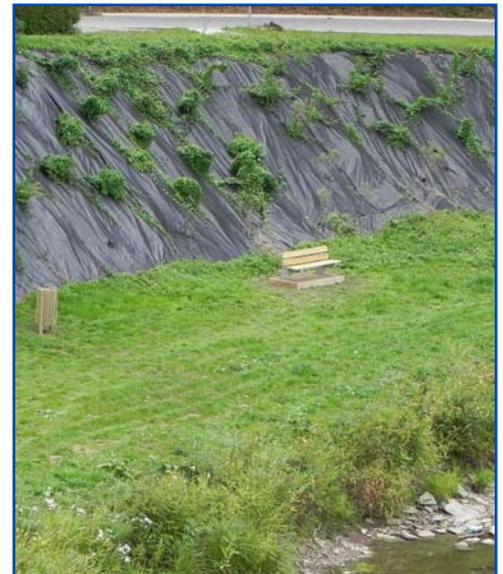
Divers types d'aménagements ont eu lieu à **Alle** sur Semois (à proximité du barrage):

ils ont consisté au **nettoyage, déssouchage et arrachage de la balsamine** sur l'île et dans le talus de RécréAlle à la Vanne, le long de la petite route touristique conduisant à la zone de baignade et aux aires d'embarquement kayak. Les berges érodées de l'île (juste en amont du barrage) ont été reprofiliées (6/4) et la pose de blocs de pierres (de la carrière locale) a permis de renforcer et réparer la tête de l'île. Plus de 2.000 plants d'hélophytes ont ensuite été plantés.



Toujours à **Alle**, un autre site en bordure de Semois se

transforme après intervention du gestionnaire, en **espace vert** et de détente agréable. Objets des travaux: arrachage de balsamine, girobroyage, bâchage au sol et plantation de plus de 2.500 arbustes indigènes.



Citons aussi les **réparations de l'escalier et du mur de halage le long de la Semois, à Herbeumont** où

la pierre bleue des carrières d'Herbeumont a été utilisée, ainsi que les aménagements pour faciliter l'accès à l'eau au niveau de l'aire de **kayak de Frahan** et de la **ruelle des bains à Bouillon** (solarium).

Sans oublier les nombreux travaux de **débardage** qui ont occupés les ouvriers en cette fin d'année très

Contact:

SPW-DGO2-Voies navigables
District de la Semois
M. Marc DAMANET
0473/407.718.

Test de débardage original en Semois navigable

Une Duchesse en sabots

À l'heure où les instruments « High Tech » sont en progression continue, le responsable du district de la Semois a fait appel à une jument de trait afin de réaliser un test de débardage sur la Semois navigable. Rencontre avec un treuil peu ordinaire.

Samedi, 9h00.
Cugnon, Commune de Bertrix.
Les quelques campeurs motivés de ce début septembre s'éveillent dans un brouillard épais. Duchesse, déjà parée de son attirail, s'apprête à retirer plusieurs arbres déracinés et tombés dans l'eau, sur les berges de la Semois.

En préparant le bail d'entretien de la Semois, le responsable local de la Direction des Voies hydrauliques de Namur,

Marc Damanet, s'est demandé s'il ne serait pas judicieux de prévoir, dans le cahier des charges, un poste de débardage des arbres par la force d'un animal plutôt que d'une machine : « Le cheval présente deux avantages non négligeables par rapport à la machine, explique ce dernier.

D'une part, il occasionne moins de dégâts car le biotope aquatique niché sous les cailloux est beaucoup moins perturbé par la présence de l'animal dans l'eau que par un tracteur qui dégrade tout sur son passage. D'autre part, on ne peut jamais exclure une fuite d'huile sur une machine, ce qui entraînerait une pollution de l'eau, souci que ne génère pas l'emploi d'un animal ».

Contact fut ainsi pris avec Vincent Dehon, entrepreneur en aménagement et entretien des espaces verts, installé à Bièvre. C'est, par ailleurs, grâce à ce dernier que l'île depuis laquelle nous assistons à la démonstration de Duchesse est débarrassée de la plante nommée balsamine de l'Himalaya qui y pullulait.

En accord et avec l'aide de son beau-père, Jean-Luc Debrule, ouvrier menuisier et propriétaire de Duchesse, il convint de tester, ce samedi 11 septembre, les qualités de débardeuse de la jument, quinze ans et près de 850 kilos. « Les conditions climatiques sont bonnes, estime Vincent Dehon. Il ne faut pas que le courant soit trop fort car le cheval doit le remonter avec sa charge.

De même, le niveau de l'eau étant à environ 80 centimètres, le bas du ventre de la bête l'effleure à peine, avantage pour éviter de trop la fatiguer ».



C'est le tout premier test de débardage pour la jument. A la lecture de son CV, on apprend que Duchesse s'est occupée durant sept ans de ce que l'on nomme la « première éclaircie » des sapins en forêt : on sciait une ligne sur deux de sapins de 10 – 15 centimètres de diamètre et Duchesse les évacuait vers les chemins carrossables à travers bois. Depuis quelques années, elle ne travaille plus en forêt mais au service des touristes, les emmenant, en selle ou en calèche, visiter la région.

L'animal n'a éprouvé aucune crainte vis à vis de l'eau et remonté les quatre premiers troncs comme s'il s'agissait de paille, ni essoufflé, ni épuisé, de prime abord. Ce que confirme le propriétaire. Mais il apparut que ces quatre bois morts devaient être tombés depuis très longtemps car ils étaient légers et flottaient sur l'eau. Le cinquième cadavre était un tronc de chêne au diamètre impressionnant : le bois flottait moins haut, la distance à parcourir dans l'eau était plus longue et la bête s'est davantage fatiguée.

Une fois les bois hâlés sur le sol, l'entrepreneur bien outillé les a tronçonnés, pour en faciliter l'évacuation. Duchesse, savourant une part d'avoine bien méritée, l'observait d'un œil goguenard, semblant lui dire « à toi de jouer maintenant ! ».

Véronique MARTIN
SPW-DGO2

La gestion différenciée des espaces verts

De plus en plus confrontées aux problèmes environnementaux, et à une augmentation des surfaces vertes à gérer, avec des moyens humains et financiers constants, les Administrations communales sont amenées à repenser la manière de gérer leurs espaces verts. Parterres fleuris, arbres d'alignement, parcs, cimetières et bords de route doivent maintenant être entretenus dans un meilleur respect de l'environnement tout en tenant compte des demandes des citoyens.

L'entretien classique des espaces verts engendre des pollutions (en particulier des eaux de surfaces suite à l'utilisation répétée d'herbicides, ...), une réduction de la biodiversité (utilisation de plantes exotiques ou de cultivars, tontes trop fréquentes ou trop rases,...), une homogénéisation des entretiens et donc des espaces... L'entretien classique conduit aussi parfois à des espaces inadaptés à l'utilisation du lieu par les citoyens.

Heureusement, il existe des alternatives... La gestion différenciée des espaces verts se veut une solution aux contraintes et inconvénients de la gestion traditionnelle.

La gestion différenciée est un concept qui a vu le jour en France, il y a plus d'une vingtaine d'années, et qui se développe petit à petit chez nous. Ce mode de gestion s'oppose à une gestion classique et homogène sur l'ensemble du territoire. Il a pour objectif d'améliorer la qualité biologique et écologique des espaces verts publics tout en favorisant une meilleure affectation des ressources humaines et financières destinées à leur entretien. Ceci revient à établir une classification de ces espaces selon des critères d'aménagement et d'entretien.

En diversifiant les modes d'entretien, la gestion différenciée permet également d'adapter les espaces aux différents besoins et usages des habitants.

Dès lors sur le territoire communal, on trouvera différentes classes, allant du niveau de « prestige », où le savoir-faire horticole et la rigueur de l'entretien seront mis à l'honneur, à celui dit de « naturel », caractérisé par une gestion minimale afin de laisser la nature et la biodiversité s'exprimer. Le nombre de classes, allant de 3 à 6-7, dépendra de la diversité des espaces, de leurs caractéristiques et de leurs utilisations. Il est donc propre à chaque territoire.

En Région wallonne, le **Pôle Wallon de Gestion Différenciée (Pôle GD) aide, conseille et forme les Communes à la gestion différenciée**. Grâce à un programme de formation, un accompagnement adapté et à l'écoute des besoins, une veille constante de l'évolution du secteur, une base de données riche de ressources et de contacts, le Pôle GD met tout en œuvre pour faire progresser les collectivités vers une gestion plus douce et raisonnée de leurs espaces verts.

Ainsi, certaines Communes wallonnes sont déjà bien avancées ! Lorsque les jardiniers de la ville d'Ath passent le désherbeur thermique à flamme directe sur les herbes qui poussent entre les pavés, Gembloux bichonne ses arbres par la taille douce et Herstal applique la lutte biologique en lâchant des larves de coccinelles sur des arbres infestés de pucerons. Et ça marche ! Peu convaincu ? Allez donc jeter un œil sur notre site et retrouvez les expériences de ces villes en vidéo !

“Chez nous”

Dans le cadre d'une collaboration avec les Groupements d'Actions Locales (GAL), Cuestas et Haute-Sûre Forêt d'Anlier, les Communes de **Tintigny, Etalle, Meix-devant-Virton, Léglise, Habay**, Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Martelange et Fauvillers ont fait appel au Pôle GD afin de suivre son programme d'accompagnement.

Pour chacune de ces Communes, une rencontre auprès des membres du collège et des responsables des services techniques concernés par les espaces verts, a eu lieu afin de présenter la gestion différenciée. Une visite des espaces verts a ensuite pu être réalisée dans chaque Commune afin d'évaluer les pratiques actuelles de gestion et le potentiel de développement de la gestion différenciée.

Cet état des lieux des pratiques a ensuite été présenté auprès des Echevins, responsables et ouvriers, et complété de propositions d'actions à mettre en place pour tendre vers une gestion différenciée. Bien souvent, l'état des lieux révèle que la Commune pratique déjà un certain nombre d'actions allant dans le sens d'une gestion plus raisonnable des espaces : c'est ainsi que nombre d'entre elles appliquent déjà, sur certains lieux, **une fauche tardive, un désherbage alternatif, une prairie fleurie ou encore une réduction des plantes annuelles au profit de plantes vivaces**.



Station d'assainissement naturel des eaux à Léglise



Espace naturel (l'Illé) géré par la Commune d'Etalle



Surface enherbée sur la Commune de Habay.



Couvre sol fleuri



Désherbeur thermique

Des premiers pas importants à souligner car marquant le début de démarches plus approfondies de gestion raisonnée.

Des efforts devront sans doute être entrepris pour **réduire la quantité de produits phytosanitaires employés, ou encore pour alléger l'entretien sur certains lieux, en particulier au cours des saisons où l'activité est la plus forte. Repenser le fleurissement, la fréquence des tontes, la gestion du désherbage...** sont des réflexions intéressantes à mener pour optimiser la gestion du temps de travail et la répartition des hommes sur le terrain.

Durant l'année 2011, ces Communes poursuivront le programme du Pôle GD (formations pour les responsables de services, les éco-conseillers et le personnel de terrain) et, nous l'espérons, posséderont alors toutes les clés pour avancer vers une gestion plus respectueuse de notre environnement et de notre santé !



Intéressés pour mettre en place la gestion différenciée dans votre Commune ?



Contactez

- **Frédéric JOMAUX** au 0470/99.03.19

frederic@gestiondifferenciee.be

- **Elise CANION** au 0470/99.03.20

elise@gestiondifferenciee.be

Ils se feront un plaisir de vous renseigner !

Pour en savoir plus sur la gestion différenciée, rendez-vous sur www.gestiondifferenciee.be

4^{ème} Rencontre entre acteurs de la rivière : Ouvrages, cours d'eau et continuité écologique : quelles solutions ?

En 2006, les six Contrats de Rivière de la Province de Luxembourg (CR Ourthe, Lesse, Attert, Amblève, Haute-Sûre et Semois-Chiers) se retrouvaient pour la première fois afin d'unir leurs forces et collaborer sur des actions communes.

Première concrétisation de cette coopération, l'organisation annuelle d'une "Rencontre entre acteurs de la rivière". Cette action d'information et d'échanges consiste à réunir l'ensemble des partenaires des Contrats de Rivière de la Province de Luxembourg et plus particulièrement les employés communaux, autour d'un sujet particulier lié à la rivière.

4^{ème} édition : Ouvrages, cours d'eau et continuité écologique : quelles solutions ?

La connectivité des cours d'eau est souvent perturbée par des ouvrages situés directement dans le lit mineur (ponts, buses, seuils, ...). Ces ouvrages constituent des obstacles à la circulation des poissons en sectorisant artificiellement les cours d'eau.

Pourtant, la Directive Cadre Européenne sur l'Eau fixe un objectif de « bon état » des masses d'eau à l'horizon de 2015. Tous les États membres ont une obligation de résultat. L'atteinte du bon état écologique passera donc par le rétablissement de la continuité écologique des milieux aquatiques. Pour cela des solutions existent !

Cette rencontre entre acteurs de la rivière a permis de présenter les dynamiques existantes en terme de continuité écologique des milieux aquatiques, en Wallonie et au Luxembourg, et d'autre part à faire prendre conscience à tous les acteurs de l'importance d'intégrer cette problématique dans les réflexions touchant aux aménagements à réaliser sur un cours d'eau.



Plus d'infos sur les aménagements piscicoles présentés lors de cette 4^{ème} "Rencontre" organisée sur la Sûre en consultant le site Internet suivant: www.crhs.eu, page "rencontre entre acteurs de la rivière". Des fiches techniques sont à votre disposition.

Les différentes "rencontres"

23/11/2007 : "Présentation des nouvelles études et techniques en matière de gestion physique des cours d'eau" - Libramont - 150 personnes.

14/11/2008 : "Alternatives à l'utilisation des pesticides (produits phytopharmaceutiques)" - Fourneau Saint-Michel à Saint-Hubert - 120 personnes.

27/11/2009 : "Gestion des plantes invasives en bords de cours d'eau : pourquoi, comment, avec quels moyens ?" - Baillonville - 110 personnes.

22/10/2010 : "Ouvrages, cours d'eau et continuité écologique : quelles solutions ?" - Sibret - 130 personnes.

Remontée piscicole possible maintenant sur la Mandebras...

Lors de leur période de reproduction, les poissons migrent, « remontent » vers des zones de frai. Certaines espèces, comme la truite fario, peuvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres. Les poissons qui rencontrent un obstacle infranchissable (chute d'eau trop importante, ouvrage infranchissable, ...), ne peuvent rejoindre ces frayères ; la reproduction est altérée. Pour remédier à ce problème, les gestionnaires de cours d'eau aménagent, transforment les obstacles à la remontée du poisson ou installent des systèmes – tels que les passes à poisson – pour restaurer leur libre circulation.

Sur la Mandebras, le Service des CENN (Cours d'eau non navigables) de la Région wallonne (SPW – Service public wallon) a supprimé l'un des obstacles à la remontée du poisson :

Le projet a été conçu et financé par le Service des CENN, secteur de Neufchâteau (P.Otte)*, à l'initiative du DNF, cantonnement de Habay (J-R François) propriétaire du Domaine.

Les travaux ont consisté en la création d'une passe à poisson (PAP) et en la consolidation du pied de digue de l'étang de Thibessart. La PAP de Thibessart a été réalisée aux mois de juin-juillet 2010 par la société EECOCUR de Fernelmont pour un montant de 31.570 euros.

La passe a été conçue de manière à permettre le passage d'un maximum d'espèces de poissons (Salmonidés et Cyprinidés) bien que l'accent soit mis sur la migration des Salmonidés (ex. la truite). Les débits de la Mandebras à Thibessart présentant des débits d'étiage très sévères (de l'ordre de 20 l/s) et des débits de crue très importants (+de 4m³/s), la passe devait être conçue pour fonctionner à débit faible et résister à des débits élevés.

Les bassins de la PAP ont été construits à l'aide d'enrochements extraits dans des carrières locales. Des enrochements (300-800 kg) de grès schisteux provenant de la carrière de La Flèche à Bertrix ont été utilisés pour les berges de la passe. Ceux-ci ont été ensuite bétonnés dans leur partie inférieure. La construction des seuils a nécessité l'emploi de béton et de palets de schiste provenant des Ardoisières d'Herbeumont.

L'entrée de la passe est constituée de 3 pré-bassins non bétonnés délimités par une petite digue (enrochements et terre végétalisée) permettant de concentrer le débit d'appel dans la passe lorsque les 2 grands déversoirs du plan d'eau fonctionnent.

Le haut des berges et la digue ont été végétalisés à l'aide d'un mélange spécifique d'herbacées et protégés à l'aide d'un géotextile de fibre de coco.

Par précaution préalable, à la demande du gestionnaire du cours d'eau, les ouvriers du DNF ont réparé les vannes de la prise d'eau situées en amont (au niveau du barrage-grille) afin de pouvoir limiter le débit entrant dans la passe à poisson.

M. Pierre OTTE – DCENN du SPW
Et M. FRANCOIS – DNF – Cantonnement de Habay.

**Le Service des CENN (Cours d'eau non navigables) de la Région wallonne (SPW – Service public wallon) est gestionnaire des cours d'eau de 1^{ère} catégorie.*



QUELQUES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE CETTE PAP :

- Longueur totale : environ 30 m
- Dénivelée : 3 m
- Nombre de seuils de chute : 10
- Largeur des seuils primaires : 0,50 m en moyenne
- Largeur des seuils secondaires : 2,5 m en moyenne
- Nombre de bassins principaux : 9
- Le niveau de chute entre bassins est de 25 cm.
- Volume des bassins : 2,5 à 3,5 m³ afin de ne pas dépasser une puissance dissipée de 200 Watt/m³ à un débit se situant entre 200 et 250 l/s.
- Débit maximum de fonctionnement : 200 l/s
- Amplitude de fonctionnement 20-200 l/s
- Débit maximum estimé admis par la passe : 1 - 1,5 m³/s.

Contact :

Ing. Pierre OTTE - Attaché
Service Public de Wallonie - DGO3

Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. Département de la Ruralité et des Cours d'eau. Direction des Cours d'Eau Non Navigables - District de Marche-en-Famenne. Secteur de Neufchâteau.

Chaussée d'Arlon, 50/1 à 6840 Neufchâteau

Pierre.OTTE@spw.wallonie.be

Tel: +32(0)61/23.10.61- Fax: +32(0)61/23.10.65

Valorisation touristique du massif forestier de la vallée de la Semois, en avant ...

Le projet massif Semois a pour objectif de donner des outils pour répondre à une demande touristique croissante, tout en trouvant le juste équilibre avec les fonctions économique, écologique, sociale et culturelle de la forêt. La stratégie principale est de développer un produit touristique global autour de la forêt, à l'instar des sports d'hiver ou des vacances à la mer.

Le Service Public wallon, dans le cadre de la bisannée sur le thème de la forêt, et par l'intermédiaire du Commissariat Général au Tourisme souhaite entreprendre des actions afin de valoriser au mieux les massifs forestiers de son territoire sur le plan touristique.

A cet effet, une étude stratégique a été réalisée et a permis de déterminer un ensemble de huit massifs avec une identité propre, notamment sur base de critères d'efficacité touristique. Une méthodologie de travail a également été élaborée.

Sur la Semois ...

Pour le massif de la Semois, l'adhésion au projet s'est faite relativement facilement. Il existe une réelle volonté locale pour un développement judicieux du tourisme en forêt. De plus, un excellent réseau de partenaires a été développé grâce aux actions du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

surprendre et d'attiser la curiosité. De plus, il constituera une vitrine pour toute la région et une stratégie de communication sera développée à l'échelle de la Région wallonne

Par ailleurs, des produits touristiques complets combinés et adaptables en fonction des possibilités et des sensibilités des touristes seront développés, ce qui permettra de penser les vacances en forêt autrement.

La finalité de l'étude en cours sera l'élaboration d'un plan d'action lié à un projet global sur le massif et réalisé en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Et par la suite?

Une mise au point sur l'évolution du projet vous sera communiquée dans le prochain Info Semois-Chiers du mois de mars.

Les différents projets massifs :

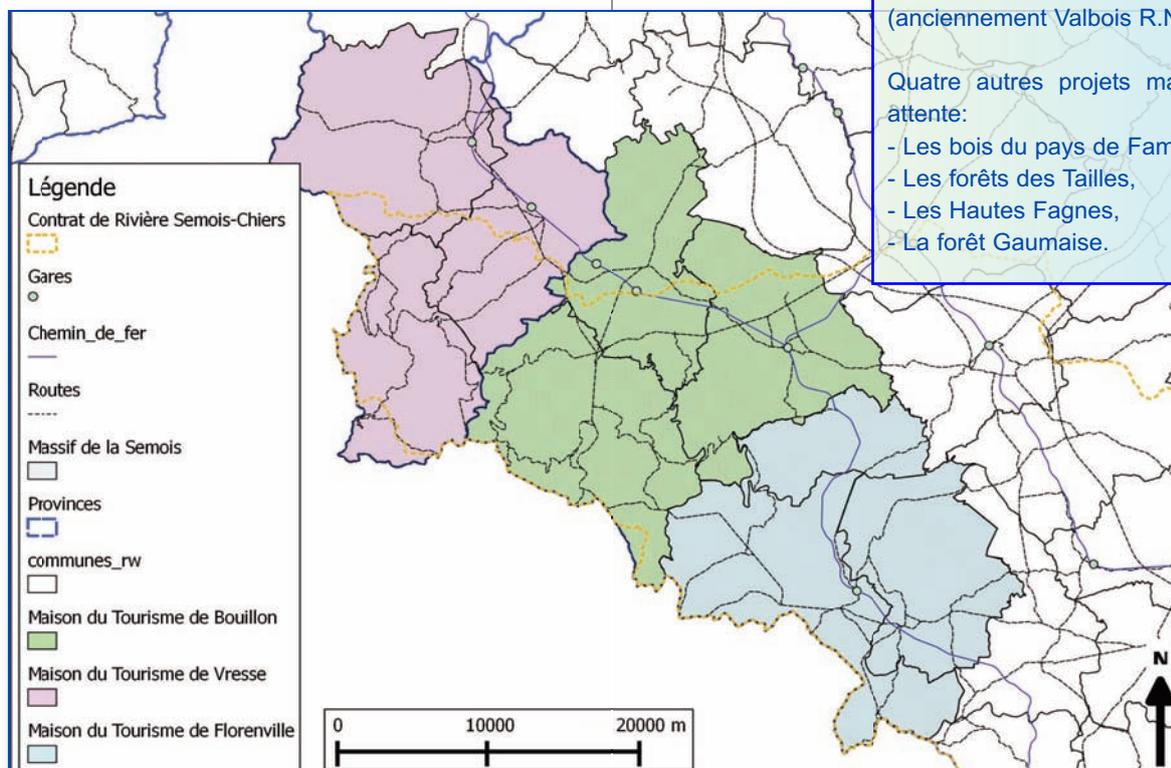
Il y a actuellement quatre projets pilotes à l'étude:

- La forêt de la Thiérache
- La forêt d'Anlier
- La vallée de la Semois
- La grande forêt de Saint Hubert

Ces projets travaillent en concertation et nous sommes coordonnés par l'asbl Ressources Naturelles Développement (anciennement Valbois R.N. asbl).

Quatre autres projets massifs sont en attente:

- Les bois du pays de Famenne,
- Les forêts des Tailles,
- Les Hautes Fagnes,
- La forêt Gaumaise.



Concrètement, ...

Une image « massif », liée à un concept spécifique au patrimoine naturel et culturel du massif de la Semois, sera développée. Ce concept original apportera une nouvelle dimension au tourisme local et permettra de

Les étapes du projet

L'étude sur le projet de valorisation touristique du massif forestier de la Semois porte sur une durée d'un an et elle sera finalisée pour septembre 2011.

Elle est organisée en plusieurs étapes qui sont détaillées succinctement ci-dessous:

- L'ÉTAPE PRÉALABLE « CONNAISSANCE DU MASSIF » a permis d'inventorier l'offre touristique du massif, ainsi que les acteurs locaux. De plus, un groupe de travail constitué de représentant des Communes, des Maisons du Tourisme, du Contrat de Rivière et du DNF est en train d'être mis en place.

- LA 1ÈRE ÉTAPE « STRUCTURER LE MASSIF » est en cours. Celle-ci consiste premièrement à définir le concept particulier par massif mentionné dans l'article. Ensuite, différentes zones théoriques doivent être identifiées dans le massif (accueil, équipement, randonnée, sanctuaire). Par ailleurs, un plan signalétique global sera mis en place et des connexions seront établies entre le massif et les réseaux rapides et lents.

proposés, les petits aménagements du massif seront mis en valeur, ainsi qu'un ou deux grand(s) équipement(s) de référence. Par ailleurs, une politique événementielle sera développée.

- LA 4ÈME ÉTAPE « POSITIONNER LE PRODUIT TOURISTIQUE « FORÊTS » DANS LE MARCHÉ » aura pour but de développer une stratégie de communication (patrimoine naturel et culturel de la forêt) et une stratégie de distribution et de commercialisation (à l'échelle de la région). L'idée est d'établir une « carte de visite du massif » pour promouvoir le produit dans son ensemble.

- LA 5ÈME ÉTAPE « LE CONTRAT DE MASSIF » consistera à élaborer un plan d'action concerté en fonction des résultats des étapes précédentes. Un échéancier pour la mise en place concrète du projet sera établi et accompagné d'un plan financier. Ensuite, nous ferons signer ce plan d'action par les acteurs et les partenaires intéressés par la démarche.

Je suis disponible pour toute suggestion et pour tout renseignement. Voici mes coordonnées :



Gino Aufiero
Chargé de missions-Projet massif Semois
Contrat de Rivière Semois-Chiers asbl
Tél: +32 63 388 944
Fax: +32 63 389 045
GSM: +32 484 612 872
Courriel: gaufiero@semois-chiers.be

Le massif forestier de la Semois et vous ... VOTRE AVIS nous intéresse !

L'identité propre du massif est un élément déterminant pour sa valorisation touristique. C'est pourquoi je m'adresse en particulier aux lecteurs habitant une des Communes du massif ou possédant un lien avec le massif.

D'après vous:

1. - Quel est l'animal le plus emblématique du massif forestier de la Semois? Pourquoi?
2. - Quel est la couleur la plus représentative du massif? Pourquoi?
3. - Quelles sont les activités humaines les plus marquantes liées au massif?
4. - Quelles sont les plantes qui caractérisent le mieux le massif?
5. - Quels sont les éléments marquants de l'univers symbolique du massif?

Dans votre réponse, pourriez-vous indiquer ces éléments personnels: Nom - Organisme / fonction - Zone de travail / lieu de résidence - Contact (téléphone/mail)?

Vous pouvez me renvoyer le formulaire par courrier postal ou me répondre par téléphone.

Je peux également vous envoyer le formulaire sous format informatique.

Merci! Gino.

- LA 2ÈME ÉTAPE « DÉVELOPPER UNE IMAGE DU MASSIF » consistera à caractériser l'image du massif en relation avec le concept défini lors de l'étape précédente. Différents éléments comme une dénomination, un logo et un univers symbolique seront définis afin de mettre en scène les éléments spécifiques au massif et une charte graphique sera construite.

- LA 3ÈME ÉTAPE « DÉFINIR DES PRODUITS » aura pour but de concevoir une gamme de produits adaptés aux différents segments de clientèle (grand public, promeneurs, randonneurs, bivouaqueurs, campeurs, découverte nature, écotourisme, sport aventure, etc.). Des circuits thématiques orientés « forêts » pourront être

Bilan des Journées Nature dans la vallée de la Rouge Eau

C'est à bras généreusement ouverts que la Commune de Saint-Léger a accueilli cette année la 5^{ème} édition des Journées Nature organisées, les 16 et 17 septembre, à l'initiative de la cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers asbl.

De nombreux partenaires ont revêtu une fois encore leur costume d'animateur avant de se jeter à l'eau. La Commune de Saint-Léger, SPW – DGO3 – DNF – Service de la Pêche, Gaume-Environnement asbl, Léon Hissette et Arc-en-Ciel asbl de Latour se sont coupés en quatre pour faire vivre deux journées mémorables à quelque 200 enfants du bassin de la Chiers.

Ces journées de sensibilisation à la Nature et plus particulièrement à notre « or bleu » sont destinées aux élèves des écoles primaires des huit Communes du sud du sous-bassin Semois-Chiers, de Meix-devant-Virton à Aubange en passant par Arlon et Saint-Léger.

Après Baranzy en 2006, Latour, Messancy et Aubange en 2007, Lamorteau et Saint-Léger en 2008 et Meix-devant-Virton en 2009, c'est la vallée de la Rouge Eau (Saint-Léger) qui a été mise à l'honneur cette année !

Ces journées ont pour but d'informer et de sensibiliser les enfants à la fragilité de la nature et de nos ressources en eau par l'intermédiaire de stations d'éveil. Ils ont ainsi pu prendre conscience que l'eau, source de vie, est une richesse à protéger. Comme tout bien précieux, elle doit être gérée, et donc aussi connue et respectée.

Les enfants qui ont participé à ces journées Nature sont élèves des écoles communales de Meix-devant-Virton, Robelmont, Châtillon, Lamorteau, Toernich, Wolkrange, de l'école de la Communauté Française de Saint-Mard, de l'école du Centre à Athus et de l'école Libre de Musson.

Au cours de la journée, les enfants ont pu visiter **les captages et le château d'eau de la Commune de Saint-Léger**. Sous la guidance de Didier Depienne, Chef des travaux, ils ont pu comprendre le cheminement de notre eau potable, de la source jusqu'à notre robinet en passant par le château d'eau.

Dans cette magnifique vallée, Léon Hissette leur a fait découvrir non seulement le **patrimoine naturel** en leur expliquant la formation des crons, mais aussi **historique** en leur racontant le passage des Celtes dans la vallée et social en leur parlant de la vie des générations antérieures dans les villages avoisinants.



Une animation de **Land Art** leur était proposée : de l'art dans et avec la nature ! Les élèves ont pu ainsi construire les éléments d'une ville pour les lutins de la vallée. Le travail en équipe, leur imagination débordante et leur savoir-faire leur ont donné pour un temps le rôle de grands architectes. La finition et l'esthétique n'étaient pas oubliés et on aurait bien aimé rapetisser pour quelques heures !

Lors de la pause de midi à la « Cuisine sauvage », ils ont pu se désaltérer, manger le casse-croûte et se délecter d'une glace offerte par la Commune de Saint-Léger.



Pas le temps de rêvasser, après quelques minutes de détente, voilà déjà une nouvelle animation où Léon Latour et Vincent Rassel les attendaient pour leur montrer comment déterminer la qualité des cours d'eau. Ils ont pu explorer la vie cachée du ruisseau de la Rouge Eau. Avec des épuisettes, ils ont prélevé des macroinvertébrés vivant dans le fond de la rivière, appris à les identifier, et à connaître la **qualité de l'eau par l'intermédiaire d'un indice biotique (IBGN)**.

Les écoliers ont aussi rencontré Yves Hauptmann et Daniel Waltzing, agents du DNF-Service de la Pêche, pour une activité qui réjouit toujours les enfants et les instituteurs : **la pêche électrique**. Après avoir expliqué comment ils allaient réaliser l'opération, les agents se sont équipés. Armés d'épuisettes, de bassines, ils ont procédé à la récolte du poisson sur un tronçon du ruisseau de la Rouge Eau. Il était alors temps de procéder au recensement des différentes espèces, mais aussi au mesurage et puis à une rapide remise à l'eau. Les enfants ont ainsi fait connaissance avec les différentes espèces de poissons présentes dans nos cours d'eau.

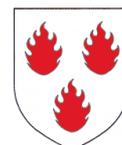


Ces animations ont pu être organisées grâce à un subside octroyé par le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.

Merci aux Amis de la Rouge Eau de nous avoir permis de nous abriter et de nous réchauffer au chalet de la « Cuisine sauvage » lors de notre pique nique.

A la fin de la journée, les mines réjouies des enfants étaient le parfait reflet de la réussite de ce projet. Merci à tous les partenaires d'avoir fait de ces deux journées un succès ...

Carine et Céline
Cellule de coordination du CR Semois-Chiers



Commune de
Saint-Léger



Journée Nature dans la Vallée de la Rouge Eau à Saint-Léger

Les élèves de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années primaires de l'Ecole communale de Toernich (Arlon) ont participé à une «Journée Nature » à Saint-Léger. Celle-ci s'est déroulée le vendredi 17 septembre 2010 et a été organisée par l' A.S.B.L. « Contrat de Rivière Semois-Chiers ».

Arrivés sur place, nous avons visité les captages et un réservoir d'eau avec Monsieur Didier Depienne qui est le chef des Travaux de la Commune de Saint-Léger. C'était fabuleux de voir toute cette eau potable !

En fin de matinée, Messieurs Léon Latour et Vincent Rassel qui font partie de l'A.S.B.L. « Gaume-Environnement » nous ont appris à déterminer la qualité d'un cours d'eau de la Vallée de la Rouge Eau à Saint-Léger. Grâce aux insectes et crustacés trouvés dans la rivière, nous avons pu constater que l'eau n'était heureusement pas polluée !

Après un excellent pique-nique dans les bois, Monsieur Léon Hissette passionné d'Histoire nous a fait découvrir la vie des Celtes sur ce site il y a bien longtemps.

Pour clôturer notre journée, nous avons participé à une pêche électrique avec deux garde-forestiers s'appelant Yves Hauptmann et Daniel Waltzing du Service de la Pêche du DNF (SPW).

Nous tenons à remercier tout le monde pour cette magnifique journée et pour nous avoir permis de repartir la tête remplie de souvenirs.

Les élèves de l'Ecole communale de Toernich



Rencontre ...

Nouveau protocole d'accord (prochainement mis en oeuvre) et donc aussi certains nouveaux partenaires... Nous vous proposons de partir, dans chaque numéro de l'Inf'EAU, à la rencontre de l'un des partenaires de notre Contrat de rivière, membre du Comité. Cette fois-ci les CNB.

Les Cercles des Naturalistes de Belgique (CNB) sont une ASBL fondée en 1957 dont les objectifs sont d'assurer une éducation permanente sur l'étude de la nature, sa conservation, la protection de l'environnement et la promotion d'un tourisme intégré.



A ces fins, la Section Semois organise des excursions guidées d'une demi ou d'une journée complète dans tout le bassin de la Semois, d'Arlon à Bohan. Ces excursions sont gratuites.

Compte tenu de la saison, seule une excursion est prévue pour le 1^{er} trimestre 2011.

Elle aura lieu le **5 février à Bohan**, à la découverte des **arbres en hiver**, leur identification à partir des bourgeons et de l'écorce. Le départ se fera à 14h, devant l'église de Bohan. La durée sera d'environ 3 heures. Il importe de prévoir de bonnes chaussures de marche et des vêtements chauds. Un livret-guide gratuit sera, comme d'habitude, remis aux participants. Guides : Danièle Tellier et Monique Stiernon.

La Section Semois peut aussi organiser à la demande des écoles, des groupes intéressés, des animations nature ou des excursions guidées, sur des thèmes et aux lieux proposés par les écoles ou les groupes intéressés.

Personne responsable : Danièle Tellier

GSM : 0472/43.66.90

Mail : daniele.tellier@skynet.be

A vos agendas ...

“Devine qui vient manger chez nous aujourd’hui ?”

Comptez les oiseaux de votre jardin les 5 et 6 février 2011



Les Journées Wallonnes de l'Eau la semaine du 18 mars

La semaine sans pesticides du 20 au 30 mars

Des événements à destination de publics variés : des projections-débats, des conférences, des animations, des démonstrations, des portes ouvertes, des spectacles, ...

Site internet :

www.semainesanspesticides.be

L'opération communes et rivières propres du 2 au 8 avril





Village du sous bassin tantôt sous la neige
(Chassepierre ci-dessus et point de vue de la ferme du Ménil sur Termes ci-dessous)...



... tantôt sous les eaux (Moulin de Cugnon, photo de gauche et zone de baignade à Vresse-sur-Semois à droite)...
Source de ces 2 dernières photos : SPW-DGO2-M.Damanet.